

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES**
Séance du 7 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Nombre de présents	11

Date de convocation :

2 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un,
le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CRÉPY, Maire.

Date d'affichage :

13 juillet 2021

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Florence SIORAT ; Magali BONNEFOY ; Stephan POURCET ; Valérie DUPUY ; Frédéric ROCHIS ; Caroline PERETTI ; Jérémy BAS ; Emilie CAZAUX ; Maritza PERDRIEL ; Patrick BOURGEOIS

Excusée : Emilie LUYCKX, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Stéphanie DE LACHADENEDE, Marc BÉDÉ

Procurations : Emilie LUYCKX a donné procuration à Valérie DUPUY, Stéphane-Jean DUPHLOUX a donné procuration à Stephan POURCET, Stéphanie DE LACHADENEDE a donné procuration à Maritza PERDRIEL

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 1^{er} juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

N° 2021-29- OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2021 (Annule et remplace la délibération 2021-20)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de retirer la délibération 2021-20 relative au vote des taux 2021. Cette dernière ne tenant pas compte de la récupération du taux départemental de la TFPB par la commune.

« Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 40,89% (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 18,99 %). Monsieur le Maire précise bien qu'il s'agit d'une reprise de la TFPB du département et non d'une hausse des taux. Cette reprise n'aura aucun impact sur la feuille d'imposition des administrés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	18,99%(Commune) + 21.90 % (Département)	40,89 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	74.77 %	74.77 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, accepte à l'unanimité :

- D'annuler la délibération 2021-20 relative au vote des taux d'imposition 2021
- D'appliquer un taux de 40.89 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- D'appliquer un taux de 74.77 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

N° 2021-30- OBJET : Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages »

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » et ses objectifs :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, les évolutions réglementaires limitent grandement les possibilités d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) pour l'entretien des espaces publics.
- La charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » prévoit un accompagnement - méthodologique, technique et communicationnel - pour dépasser ces réglementations et atteindre le « zéro pesticide » sur tous les espaces publics ;

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte s'appuiera sur des étapes clés permettant d'arriver à cet objectif. Conformément au cahier des charges, la commune s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal (ou un plan de gestion différenciée), des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, accepte à l'unanimité :

- De s'engager en faveur de l'arrêt des pesticides sur l'ensemble de la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer.

N° 2021-31- OBJET : Rétrocession à la commune de parcelles du lotissement l'Orée du Bois

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de la société Création Foncière en date du 8 juin 2021 relative à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement l'Orée du bois :

Les parcelles concernées sont les suivantes : ZI 275 ZI 276 ZI 277 ZI 278 ZI 279

Les parcelles seront intégrées au domaine public communal.
La rétrocession de ces parcelles se fera au tarif d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, accepte à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition des parcelles énumérées ci-dessus pour la somme d'un euro symbolique.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession.

N° 2021-32- OBJET : Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2138 (Opération 246) Achat de la gare	1 748.00 €	
D 2188 (Opération 251) Panneaux de basket		70.00 €
D 2158 (Opération 251) Bancs publics		938.00 €
D 2112 (Opération 253) Rétrocession espaces verts/voirie Clos de la Source + Orée du Bois		2.00 €
D 2188 (Opération 254) Equipement Tennis		738.00 €
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 748.00 €	1 748.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 748.00 €	1 748.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

Discussions autour des délibérations

Madame Magali BONNEFOY présente au conseil la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Elle précise que l'objectif de la commune, à court terme, sera d'abandonner l'utilisation des pesticides sur son territoire, à l'exception du Tennis et du Cimetière. Un tel objectif correspond au niveau 2 de la charte. Le niveau suivant pourra éventuellement être envisagé par la suite.

Le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires va davantage solliciter les agents techniques communaux qui devront désherber « mécaniquement » le domaine public. Les agents devront également balayer plus souvent la voirie afin d'éviter les pousses de végétation indésirable sur cette dernière. Des formations du CNFPT seront proposées aux agents afin de mieux appréhender les nouvelles pratiques. Cet engagement impliquera un « enherbement » de la commune avec la présence d'herbes plus hautes ainsi que davantage de légumes au sein du village.

Des jardins secs pourront être mis en place pour une question de facilité d'entretien. A terme le chemin du cimetière pourrait devenir plus herboré.

Une communication sera effectuée auprès des habitants dans le but de les sensibiliser aux dangers des produits phytosanitaires et de leur présenter les alternatives communales qui seront pratiquées sur le territoire.

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer une décision modificative sur certaines dépenses d'investissement. La hausse du prix du métal a provoqué une hausse des prix concernant les bancs publics. Il a également été décidé d'investir dans une chaise d'arbitre et d'autres éléments pour remplacer le matériel vétuste du tennis. Le virement de crédits au compte 2112 permettra à la commune de finaliser les opérations de rétrocession des espaces verts et des voiries du Clos de la Source et de l'Orée du bois.

Urbanisme

Etat d'avancement OAP « Les Vignes »

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un accord avait été établi entre un voisin, propriétaire de parcelles sur le lotissement, et l'ancienne équipe municipale : Il était prêt à échanger certaines de ses parcelles à la commune, si cette dernière s'engageait à viabiliser des terrains lui appartenant. Cette personne souhaite cependant revenir sur cet accord initial, il voudrait modifier la desserte et la forme de ses parcelles et également que la commune lui rachète une parcelle à destination de voie d'accès pour un montant de 7 000 €. En revanche, ne pas trouver d'accord ferait perdre un lot à la commune. Monsieur CREPY souhaite arriver à un accord définitif avec ce voisin lors de leur prochaine rencontre. Une réunion est prévue vendredi 9 juillet 2021 avec Création foncière pour discuter du dossier.

Environnement

World Clean up day . (WCD)

Madame Magali BONNEFOY rappelle au conseil que le WCD aura lieu le 18 septembre 2021. Cet événement a pour objectif la lutte contre la pollution à travers l'intervention de nettoyages citoyens. Plusieurs actions seront menées par la commune comme la préparation des circuits de collecte, notamment chemin des Orphelines, ou encore la communication autour de l'événement. Les équipes qui participeront au WCD seront encadrées. Cet événement se fera en association avec Lanta et Terres du Lauragais et demandera une large participation des habitants par inscription préalable à la Mairie. Afin de rendre l'événement festif, un apéritif sera organisé vers 12H au niveau du collège de Saint Pierre de Lages. Le SIPOM effectuera ensuite une intervention relative à la gestion des déchets.

Candidature Territoires engagés pour la nature TEN

Monsieur Patrick BOURGEOIS présente les différents enjeux de la candidature : Améliorer le cadre de vie des habitants, prévenir les risques environnementaux, améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens et développer l'attractivité économique.

La candidature de la commune sera caractérisée par 3 actions :

- La création d'une zone humide au sein de l'OAP « Les Vignes ». Ce projet sera mené en collaboration avec l'aménageur et le CAUE. Une flore adaptée sera introduite avec les préconisations de spécialistes. L'association Arbres et Paysages d'Autan travaillera avec la commune afin d'aménager des haies de protection.

-Sensibiliser et mobiliser la population autour de la biodiversité. Cette action sera menée au travers du WCD, de la création d'un espace dédié sur le site internet, de l'implantation de panneaux pédagogiques ou encore de l'aménagement de l'espace de la gare.

-Renaturaliser et végétaliser les espaces publics. Cela impliquera une gestion différenciée des espaces verts, avec la plantation de vergers et d'arbres. Des journées citoyennes seront organisées pour effectuer certaines opérations de plantations.

Monsieur BOURGEOIS souligne que les communes de Mons et de Flourens ont obtenu le label en 2020. L'obtention de ce titre permet de mettre en avant l'exemplarité de la commune en matière de sauvegarde de la biodiversité mais permet également de bénéficier de subventions pour la mise en œuvre de ces actions.

Bâtiments communaux

Climatisations et chauffage du groupe scolaire, de la mairie et de la Salle des fêtes

Madame Florence SIORAT fait part au conseil de l'étude d'opportunité réalisée gratuitement par l'agence SOLEVAL relative aux modes de chauffages des bâtiments publics communaux.

Il est rappelé également la problématique des températures élevées dans les salles de classe et du manque de répartition de chaleur/froid dans le dortoir. Cette demande est renouvelée en permanence par les enseignants pour remédier à cette situation.

Cette étude fait état de plusieurs solutions de chauffage :

- **Un réseau de géothermie pour le groupe scolaire** - par un système de pieux (5 pieux implantés au niveau de la cour de l'école) ce réseau permettrait de chauffer l'école et aurait également l'avantage de rafraichir les bâtiments sur les périodes chaudes de l'année. Une solution énergie renouvelable intéressante mais extrêmement couteuse pour le seul traitement du groupe scolaire : **148 030 €**
- **Une chaudière granules/bois propre au groupe scolaire** coûterait 67 771 € mais ne viendrait pas traiter la problématique connue de surchauffe des salles de classes sur les périodes chaudes de l'année. L'ajout de climatiseurs pourraient être envisager pour répondre au besoin (7 000 € TTC pour 2 classes)
Cout total de ce projet pour traitement du groupe scolaire seul : **74 771 €**

A titre indicatif la solution de chauffage par chaudière granules bois pour l'ensemble Mairie et Salle des fêtes qui peut être envisagée dans le projet rénovation de la salle des fêtes est estimé à **37 150 €**

- **Un réseau de chaleur pour l'ensemble des 3 bâtiments communaux** qui consisterait à installer une chaufferie au niveau de la salle des fêtes, reliée à deux sous-stations qui se situeraient à la mairie et à l'école. Ces éléments seraient reliés par un réseau souterrain passant sous la voirie. Le cout de l'opération est estimé à **107 582 €**. Une solution intéressante pour la totalité des 3 bâtiments communaux mais dont la mise en œuvre pourrait être retardée par le projet de rénovation de la salle des fêtes et dont la réalisation peut entraîner des difficultés et des couts supplémentaires inattendues.

Une autre alternative a été proposé à la commune par le bureau d'étude EREA qui serait de mettre en place une chaudière à gaz de dernière génération (cout inférieur à 10 000 € TTC) additionnée de climatiseurs pour le rafraichissement (7 000 € TTC pour 2 classes)

Ainsi dans l'optique où la commune choisirait une chaudière granules bois pour l'ensemble Mairie et Salle des fêtes (37 150 €) le cout total de l'opération reviendrait à environ 50 000 € (hors subventions). Cette stratégie apparait comme la plus intéressante en termes de rapport qualité/prix pour la commune, en plus de rendre possible une mise en œuvre immédiate sur le groupe scolaire et de pouvoir venir en complément d'une autre source d'énergie telle que le bois lors du projet de remplacement des algécos.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette dernière solution.

Les climatisations devraient être installés à l'école dès la rentrée, tandis que les appels d'offres pour la chaudière à gaz seront lancés peu de temps après. La solution de chauffage pour l'ensemble Mairie et Salle des fêtes sera quant à elle mise en place ultérieurement avec le projet de rénovation de la salle des fêtes.

A noter également que pour diminuer l'effet de serre constaté au niveau de la cour de l'école, et en respect avec les réglementations strictes de cette zone, il sera également engagé une plantation de quelques arbres afin de créer des îlots de fraîcheurs.

Date des futures manifestations

Fête locale : Week end du 28 et 29 août 2021

Des concours de pétanque et de pêche seront organisés pour l'occasion. La fête aura principalement lieu le samedi 28 avec un repas le midi et le soir. Un apéritif où seront servis des tapas aura lieu le dimanche, après le dépôt de la gerbe.

Forum des associations : samedi 4 septembre 2021

World Clean Up Day : samedi 18 septembre 2021

**La séance est levée le mercredi 7 juillet 2021 à 23h01.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 4 août 2021.**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS Jérémy	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	Absent
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	Absente – Procuration donnée à Maritza PERDRIEL
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent – procuration donnée à Stephan POURCET
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente – procuration donnée à Valérie DUPUY
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	